

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En 2018, le dynamisme des DPAE ne se dément pas en Provence-Alpes-Côte d'Azur : le CDI a toujours le vent en poupe

Près d'1,7 million de Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont été émises en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2018 dans les secteurs concurrentiels hors agriculture, particuliers employeurs et intérim. Pour la deuxième année consécutive, la croissance des embauches accélère : +3,1 %, après +2,8 % en 2017 et +1,1 % en 2016. La progression concerne cette année tous les départements de la région.

Comme en 2017, les contrats en CDI constituent le principal contributeur à la croissance. Leur part augmente de plus d'1 point au détriment des CDD courts, qui continuent néanmoins de représenter la majeure partie des DPAE.

Tous les grands secteurs d'activité ainsi que tous leurs sous-secteurs profitent du dynamisme des CDI, si bien que les embauches ne reculent que dans deux sous-secteurs où la croissance des CDI ne suffit pas à contrebalancer la forte baisse des CDD.

En 2018, les très grands établissements renouent avec la croissance des embauches, portés notamment par la vigueur des CDI. En revanche, alors qu'ils figuraient comme les plus dynamiques en 2017, les établissements de 50 à 249 salariés réduisent leur volume d'embauches. Cette baisse est toutefois limitée aux CDD de moins d'un mois du tertiaire marchand.

Enfin, la croissance des DPAE continue de profiter à toutes les classes d'âge. Les embauches des seniors restent les plus dynamiques. D'autre part, après être repartie à la hausse en 2017, la croissance des DPAE féminines accélère au point de dépasser celle des hommes. Par âge comme par sexe, la progression des embauches est tirée par les CDI et concerne tous les grands secteurs d'activité.

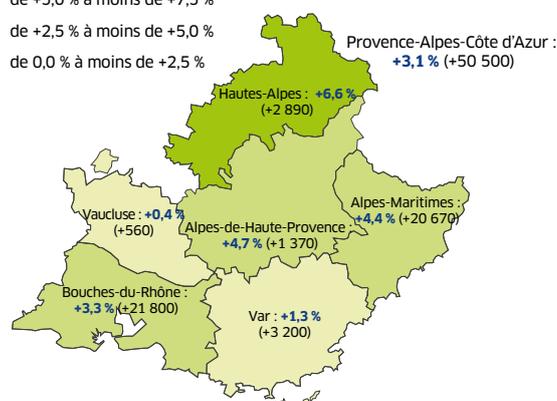
■ La croissance des embauches accélère à nouveau en 2018

En 2018, 1 662 000 DPAE ont été émises en Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les secteurs marchands hors agriculture, particuliers employeurs et intérim > **Tableau page 5**. En constante accélération, ce nombre progresse de 3,1 % sur un an (+50 500 DPAE), après +2,8 % en 2017 et +1,1 % en 2016.

Cette année, le nombre d'embauches augmente dans tous les départements de la région, contrairement à 2017 où il reculait dans le Vaucluse > **1**. Les hausses sont les plus marquées dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence (respectivement +6,6 % et +4,7 %). Ces deux départements rassemblent toutefois moins de 5 % de l'ensemble des DPAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur et une proportion sensiblement identique des emplois salariés régionaux. Ils sont suivis par les Alpes-Maritimes, où les embauches croissent rapidement après une progression modérée en 2017 (+4,4 %, après +0,9 %). Ce territoire représente environ 30 % des DPAE et 22 %

1 Évolution du nombre de DPAE par département de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2017 et 2018 (données brutes)

- de +5,0 % à moins de +7,5 %
- de +2,5 % à moins de +5,0 %
- de 0,0 % à moins de +2,5 %



Note : données provisoires
Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim
Source : Urssaf

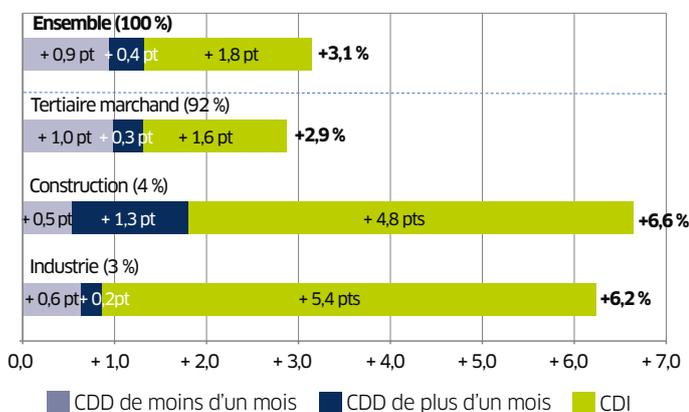
des emplois salariés de la région. Dans les Bouches-du-Rhône, qui concentrent la plus grande part des DPAE et des emplois salariés régionaux (respectivement 42 % et 44 %), les embauches restent dynamiques (+3,3 %, après +4,5 %). Dans le Var, le rythme de progression ralentit nettement, passant de +4,0 % en 2017 à +1,3 % en 2018. Ce département regroupe 16 % des DPAE et 18 % des emplois salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les embauches dans le Vaucluse (9 % des DPAE et 11 % de l'emploi salarié régional) retrouvent, elles, le chemin de la croissance, progressant de 0,4 % après un recul de 0,8 % en 2017.

En France entière, le nombre de DPAE s'établit à 20 149 100 en 2018 (soit +337 600 sur un an). Contrairement à la région, la croissance poursuit son ralentissement, passant de +4,1 % en 2016 à +3,6 % en 2017, puis +1,7 % en 2018.

■ Les CDI restent le moteur de la croissance des DPAE

Comme en 2017, les embauches augmentent pour chaque type de contrat en 2018 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette année encore, la forte progression des CDI (+10,7 % sur un an, soit +29 200 contrats) explique plus de la moitié de la hausse des DPAE (+1,8 point sur une augmentation de 3,1 %) > ②. Désormais, plus de 18 % des DPAE de la région sont réalisées en CDI, en croissance d'1,2 point en rythme annuel > ③.

② Évolution du nombre de DPAE selon le secteur d'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2017 et 2018 (données brutes, en %), et contribution des types de contrat à cette évolution (données brutes, en points de %)



Note : données arrondies, provisoires

Lecture : en 2018, les DPAE du tertiaire marchand ont progressé de 2,9 %. Dans ce secteur, les CDI ont contribué à hauteur d'1,6 point à cette hausse.

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim

Source : Urssaf

Les CDD progressent également : +1,5 % pour les CDD de moins d'un mois et +1,9 % pour ceux supérieurs à un mois. Ils contribuent ainsi respectivement à hauteur de +0,9 point et +0,4 point à l'augmentation régionale de 3,1 %. Pour la deuxième année consécutive, la part des CDD très courts diminue d'1,0 point sur un an. Ce type de contrat continue néanmoins d'être le plus largement utilisé (63 % des DPAE). La part des CDD de plus d'un mois recule également, mais de façon plus modérée (-0,2 point), pour s'établir à 19 %.

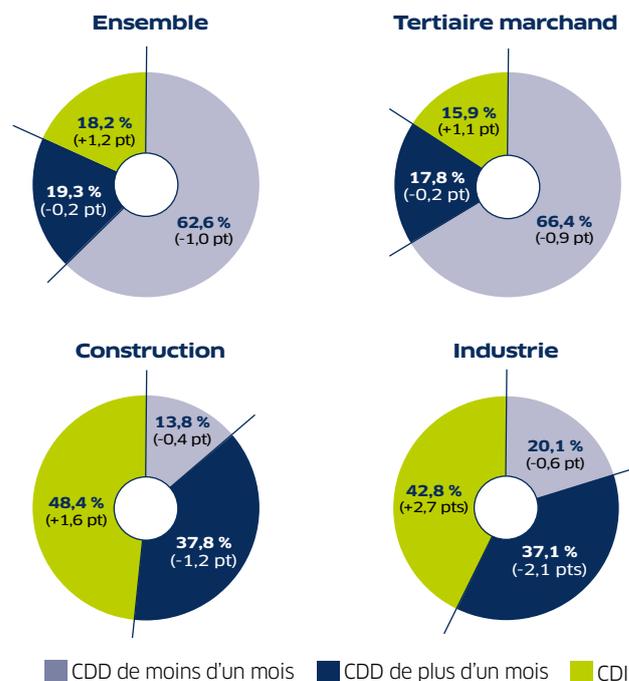
À l'échelle départementale, le nombre de CDI et de CDD de plus d'un mois augmente dans tous les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les embauches en CDD très court reculent en revanche dans le Var et le Vaucluse. Dans tous les départements de la région, le rythme de croissance des déclarations d'embauches en CDI est largement supérieur à celui des CDD. Ainsi, leur part progresse de +0,7 point dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes à +1,8 point dans le Vaucluse.

À l'image de la région, et pour la troisième année consécutive, la hausse au niveau national est portée par les CDI (+9,8 %) et, d'une façon plus modérée, par les CDD de plus d'un mois (+0,9 %). Le nombre de CDD de moins d'un mois se stabilise (-0,1 %). Ainsi, la part des CDI progresse d'1,3 point en 2018 en France (18 % des DPAE), tandis que celle des CDD courts diminue d'1,2 point (66 %) et que celle des CDD de plus d'un mois ne varie pas (16 %).

■ La progression des CDI profite à tous les grands secteurs d'activité...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de DPAE augmente dans chacun des grands secteurs d'activité. Dans le tertiaire marchand (92 % des embauches), la hausse accélère cette année encore, passant de +2,4 % en 2017 à +2,9 % en 2018. En revanche, dans la construction (4 % des DPAE), la croissance des embauches reste soutenue, mais ralentit : +6,6 %, après +9,2 %. Le constat est le même dans l'industrie (3 % du total régional) : +6,2 %, après +7,7 %.

③ Répartition des DPAE par type de contrat selon le secteur d'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en 2018 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en points)



Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim

Source : Urssaf

Comme en 2017, le nombre de déclarations en CDI croît plus rapidement que celui en CDD dans chaque secteur. Leur proportion dans l'ensemble des embauches a ainsi progressé d'1,6 point dans la construction (où existe le CDI de chantier) et de 2,7 points dans l'industrie, secteurs qui recourent le plus fréquemment à ce type de contrat (respectivement 48 % et 43 % des embauches). C'est d'ailleurs dans ce dernier secteur que les CDI contribuent le plus à l'augmentation des DPAE (+5,4 points). Dans le tertiaire marchand, la part des CDI est en hausse d'1,1 point pour atteindre 16 %.

Au niveau départemental, les embauches s'accroissent dans tous les grands secteurs d'activité, sauf dans le Vaucluse, où le nombre de DPAE recule pour la deuxième année consécutive dans le tertiaire marchand (-0,8 %, après -2,1 %). Dans les Hautes-Alpes, les DPAE dans l'industrie renouent avec la hausse en 2018 (+6,3 %, après -2,0 %).

En France également, les embauches progressent dans chacun des grands secteurs d'activité, mais moins rapidement qu'en 2017. La croissance ralentit aussi bien dans le tertiaire marchand (+1,5 %, après +3,2 % en 2017) que dans la construction (+4,3 %, après +6,0 %) et l'industrie (+4,2 %, après +9,7 %). Comme en région, la part des CDI est en hausse dans chacun des secteurs, tandis que celle des contrats temporaires recule.

... et concerne cette année tous les sous-secteurs

En 2018, les embauches augmentent dans les principaux sous-secteurs employeurs de la région. Dans l'hébergement-restauration et les activités de soutien aux entreprises (respectivement 27 % et 26 % des DPAE), elles progressent pour la deuxième année consécutive (+1,5 %, après +3,9 % et +2,9 %, après +4,0 %). Dans les autres activités de service (17 % des DPAE), elles retrouvent le chemin de la croissance (+5,7 %, après -1,3 %). Dans ces trois sous-secteurs, comme dans tous les autres sous-secteurs du tertiaire marchand, les embauches en CDI s'illustrent par des progressions très marquées. C'est le cas notamment du commerce, 4^e sous-secteur le plus recruteur de la région (+8,3 % de CDI, +2,1 % de DPAE au total), ou des activités financières et d'assurance (+11,1 % de CDI, +1,0 % au total). Seuls deux sous-secteurs connaissent un recul de leur DPAE en 2018 : les transports (-1,9 %, après +2,9 % en 2017) et les activités immobilières (-1,4 %, après +8,2 %). Cette baisse ne concerne toutefois que les contrats temporaires, tandis que le nombre de CDI augmente de près de 20 %.

Dans l'industrie, les déclarations croissent dans la totalité des sous-secteurs : +6,6 % dans la fabrication d'autres produits industriels, +6,2 % dans l'industrie agroalimentaire ou encore +3,9 % dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques et informatiques ; fabrication de machines. Dans tous ces sous-secteurs, les CDI progressent plus rapidement que les CDD. Les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution font seuls exception à cette tendance : +2,9 % de CDI, mais +9,9 % de CDD courts et +6,2 % de CDD longs (soit +5,1 % au total).

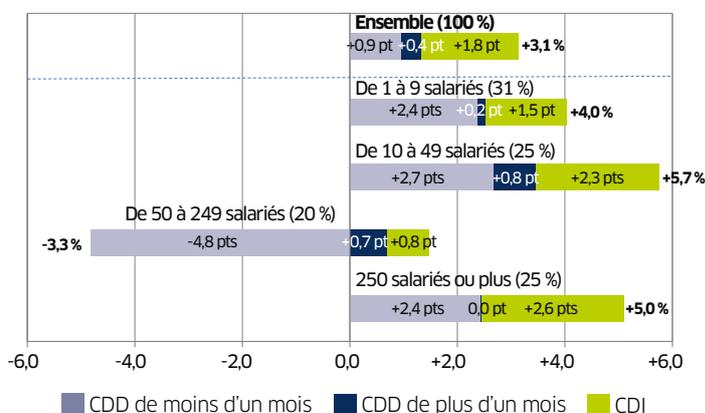
À l'échelle nationale, les DPAE progressent dans tous les sous-secteurs de l'industrie et du tertiaire marchand, à l'exception de l'information-communication et des activités immobilières (respectivement -2,1 % et -12,5 %). Comme en région, la croissance est plus marquée pour les CDI que pour les CDD dans la quasi-totalité des sous-secteurs.

Les DPAE augmentent désormais dans les très grands établissements

En 2018, la hausse des DPAE concerne toutes les tranches d'effectifs salariés des établissements, à l'exception de ceux comprenant entre 50 et 249 salariés (20 % des DPAE) > 4. Dans ces derniers, qui étaient les plus dynamiques en 2017 (+12,7 %), le nombre d'embauches s'est replié de 3,3 %. Toutefois, cette baisse s'explique uniquement par le net recul des CDD de moins d'un mois (-6,6 %, soit une contribution de -4,8 points sur une baisse totale de 3,3 %), tandis que les CDD de plus d'un mois et les CDI continuent de progresser (respectivement +5,5 % et +5,3 %). En outre, le recul des embauches dans cette catégorie d'établissements ne s'observe que dans le tertiaire marchand.

À l'inverse, alors qu'ils étaient sur une tendance à la baisse, le nombre de DPAE dans les établissements de 250 salariés ou plus (25 % des DPAE) progresse nettement en 2018 (+5,0 %), tiré notamment par la forte croissance des CDI (+19,9 %, soit une contribution de +2,6 points sur une hausse de 5,0 %). La hausse est également marquée dans les établissements de 10 à 49 salariés (25 % des DPAE), qui sont désormais les premiers contributeurs à la croissance dans la région (+5,7 %). Le volume de DPAE s'accroît enfin dans les établissements de 1 à 9 salariés (+4,0 %), principaux recruteurs de la région avec plus de 30 % des DPAE. Dans ces trois catégories d'établissements, les embauches progressent dans chacun des grands secteurs d'activité.

4 Évolution du nombre de DPAE selon la taille de l'établissement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2017 et 2018 (données brutes, en %), et contribution des types de contrat à cette évolution (données brutes, en points de %)



Note : données arrondies, provisoires
Lecture : en 2018, les DPAE des entreprises de 1 à 9 salariés ont progressé de 4,0 %. Les CDI ont contribué à hauteur d'1,5 point à cette hausse.
Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim
Source : Urssaf

À l'échelle départementale, les établissements de moins de 10 salariés demeurent ceux qui recrutent le plus dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Var et le Vaucluse (respectivement 50 %, 45 %, 41 % et 40 % des DPAE). Contrairement à 2017, le nombre et la part des DPAE émises par ces établissements progressent dans tous ces départements. Dans les Alpes-Maritimes, les principaux établissements recruteurs sont ceux rassemblant entre 10 et 49 salariés (30 % des DPAE). En raison de la hausse de près de 9 % de leurs embauches, leur part augmente d'1,2 point en 2018. Les établissements de 250 salariés ou plus figurent eux comme les premiers émetteurs de DPAE dans les Bouches-du-Rhône (32 %). Leur part progresse de 2,2 points grâce à l'augmentation de 10,8 % de leurs DPAE.

■ Les seniors et les femmes, principaux bénéficiaires de la croissance des embauches

À l'image des deux années précédentes, le nombre de DPAE augmente pour toutes les classes d'âge. Comme en 2017, la hausse est avant tout portée par les CDI. La progression des embauches est cette année encore particulièrement forte chez les seniors, notamment en CDI (+8,0 % au total sur un an, +16,2 % pour les CDI). Chez les 25-34 ans, la hausse des DPAE est la plus modérée (+1,0 %), notamment en raison d'une baisse des contrats temporaires, tandis que les CDI progressent significativement (+8,6 %). En outre, pour chacune des classes d'âge, le nombre d'embauches augmente dans tous les grands secteurs d'activité.

Après avoir retrouvé le chemin de la croissance en 2017, les embauches de femmes accélèrent en 2018 (+4,5 %, après +1,5 %). Cette hausse est principalement soutenue par le dynamisme des CDI (+10,1 %) et, dans une moindre mesure, par les CDD de plus d'un mois (+3,0 %) et de moins d'un mois (+3,6 %). La part de DPAE en CDI progresse ainsi de 0,8 point. Les embauches de femmes augmentent par ailleurs dans chacun des grands secteurs d'activité, en particulier la construction (+25,9 %) où elles demeurent néanmoins très peu nombreuses.

Chez les hommes, la croissance des DPAE décélère : +2,1 % sur un an, après +3,8 %. Cette hausse s'explique surtout par la forte progression des DPAE en CDI (+11,1 %), tandis que les CDD de plus d'un mois s'accroissent plus lentement (+1,1 %) et que les CDD de moins d'un mois diminuent légèrement (-0,3 %). La part des embauches en CDI augmente ainsi d'1,6 point. Comme pour les femmes, le nombre d'embauches d'hommes s'est accru dans chacun des grands secteurs.

Mathieu Sauviac

Les **Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** constituent actuellement la seule source statistique exhaustive permettant de suivre la dynamique de l'embauche. Rassemblées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), elles fournissent une information exhaustive sur les intentions d'embauche des établissements au cours du temps et renseignent notamment la date prévue d'embauche, la nature et le cas échéant la durée du contrat (CDI, CDD ou autre contrat temporaire).

La DPAE est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Urssaf (ou à la MSA selon le régime dont il relève) au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont également l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé.

Dans cette publication, le **champ** couvre l'ensemble des activités concurrentielles hors agriculture et intérim. Les données sont brutes. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des **flux** d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi. Toutefois, la quasi-totalité des DPAE se traduit dans les faits par une embauche. Aussi, dans ce bilan, le terme seul d'embauches est parfois utilisé par commodité pour parler d'intentions d'embauches.

Pour en savoir plus :

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/donnees-statistiques.html>

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :
www.paca.direccte.gouv.fr

Caractéristiques des DPAE, en 2018 (données brutes)

	Paca (100,0 %)		Alpes-de-Haute-Provence (1,8 %)		Hautes-Alpes (2,8 %)		Alpes-Maritimes (29,8 %)		Bouches-du-Rhône (41,5 %)		Var (15,3 %)		Vaucluse (8,7 %)	
	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Nombre	Évolution sur un an (en %)
Total	1 662 036	+3,1	30 266	+4,7	46 968	+6,6	495 615	+4,4	689 003	+3,3	254 775	+1,3	145 409	+0,4
Type de contrat														
CDI	302 127	+10,7	4 744	+9,3	4 723	+14,3	86 872	+8,6	132 605	+12,2	46 314	+9,8	26 869	+11,5
CDD de plus d'un mois	320 198	+1,9	11 419	+2,7	19 615	+4,7	77 994	+1,5	104 158	+0,9	74 484	+2,8	32 528	+2,4
CDD de moins d'un mois	1 039 711	+1,5	14 103	+4,9	22 630	+6,7	330 749	+4,0	452 240	+1,5	133 977	-2,2	86 012	-3,3
Secteur d'activité de l'établissement														
Industrie	55 088	+6,2	1 874	+5,2	1 396	+6,3	10 244	+0,1	23 535	+6,1	10 215	+10,0	7 824	+10,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	25 180	+6,2	1 062	+2,2	1 041	+10,6	5 020	+4,9	9 169	+4,6	5 070	+7,8	3 818	+9,7
Fabrication d'autres produits industriels	20 072	+6,6	692	+10,9	244	-6,2	3 875	-3,5	9 686	+7,7	2 818	+14,7	2 757	+11,6
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	5 239	+5,1	88	+14,3	76	-7,3	666	-2,5	2 468	+2,4	1 231	+3,7	710	+29,8
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	2 907	+3,9	12	-36,8	23	+4,5	545	-4,9	1 398	+2,9	494	+29,3	435	-2,0
Fabrication de matériels de transport	1 600	+7,1	20	-9,1	12	+50,0	138	-23,3	724	+20,9	602	+7,5	104	-16,8
Raffinage	90	+76,5	-	-	-	-	-	-	90	+76,5	-	-	-	-
Construction	72 749	+6,6	1 669	+3,1	2 121	+17,1	17 505	+4,3	26 942	+4,9	16 055	+9,2	8 457	+11,0
Tertiaire marchand	1 534 199	+2,9	26 723	+4,8	43 451	+6,1	467 866	+4,5	638 526	+3,1	228 505	+0,4	129 128	-0,8
Hébergement et restauration	454 860	+1,5	9 383	+7,0	16 462	+4,3	185 812	+0,9	121 874	+1,3	81 253	+3,1	40 076	-0,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	423 104	+2,9	3 368	+3,2	6 701	+10,7	116 152	+6,6	232 684	+3,4	43 455	-5,0	20 744	-6,7
Autres activités de services	288 049	+5,7	5 695	-2,0	8 523	+6,9	72 941	+10,5	127 163	+3,4	45 591	+9,4	28 136	+0,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	213 879	+2,1	6 376	+10,6	6 337	+1,8	51 498	+3,1	82 096	+2,7	40 868	-1,1	26 704	+1,3
Transports et entreposage	69 591	-1,9	1 029	-0,1	4 162	+10,5	16 861	-6,4	29 047	+4,2	9 462	-22,3	9 030	+11,6
Information et communication	53 126	+12,6	363	+1,1	587	+10,5	15 862	+38,3	32 147	+5,4	2 192	-6,4	1 975	-1,0
Activités immobilières	17 327	-1,4	289	+19,9	509	+10,4	5 412	-7,1	6 028	+9,3	3 872	+7,0	1 217	-36,5
Activités financières et d'assurance	14 263	+1,0	220	-14,4	170	+11,1	3 328	-4,6	7 487	+3,7	1 812	-4,2	1 246	+12,1
Taille de l'établissement														
De 1 à 9 salariés	517 069	+4,0	15 191	+3,3	21 152	+7,1	128 721	+4,0	190 756	+3,3	103 473	+4,8	57 776	+4,4
De 10 à 49 salariés	409 035	+5,7	7 281	+5,9	11 309	-14,2	146 881	+8,9	139 222	+5,8	64 474	+2,9	39 868	+5,9
De 50 à 249 salariés	328 375	-3,3	3 337	+7,3	8 464	+62,7	111 093	+4,1	141 210	-8,5	42 147	-8,8	22 124	-8,2
250 salariés ou plus	407 557	+5,0	4 457	+6,0	6 043	+1,7	108 920	-0,6	217 815	+10,8	44 681	+1,7	25 641	-7,7
Sexe du salarié														
Homme	915 441	+2,1	16 184	+6,3	26 378	+8,4	279 426	+4,4	375 878	+1,0	140 833	+0,3	76 742	-0,3
Femme	746 595	+4,5	14 082	+3,0	20 590	+4,3	216 189	+4,3	313 125	+6,1	113 942	+2,5	68 667	+1,2
Âge du salarié														
Moins de 25 ans	442 308	+1,8	9 747	+8,9	13 502	+7,4	121 778	+1,4	181 954	+1,5	72 042	+1,4	43 285	+1,5
De 25 à 34 ans	427 040	+1,0	7 320	+2,7	12 503	+3,0	125 603	+1,5	178 269	+1,6	66 633	0,0	36 712	-2,4
De 35 à 49 ans	479 511	+3,3	8 131	+0,7	12 861	+7,4	147 100	+3,3	201 083	+4,3	69 682	+1,5	40 654	+0,8
50 ans ou plus	313 177	+8,0	5 068	+6,9	8 102	+9,6	101 134	+14,1	127 697	+6,8	46 418	+2,6	24 758	+2,1

Note : données provisoires

Champ : secteur concurrentiel marchand, hors agriculture, particuliers employeurs et intérim

Source : Urssaf

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef du service études, statistiques et évaluation : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Mathieu Sauviac - mathieu.sauviac@direccte.gouv.fr

Conception : Agence Elixir